

Tours, le 24 mars 2022

SAEP

Service académique de l'enseignement privé 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Marie-Noëlle Foussier (dépt 18 et 41)

Tél : 02 47 60 77 33

Mél : saep18@ac-orleans-tours.fr

Mél : saep41@ac-orleans-tours.fr

Corinne Rochet (dépt 37)

Tél : 02 47 60 77 34

Mél : saep37@ac-orleans-tours.fr

Sabine Stote-Hubert (dépt 28 et 36)

Tél : 02 47 60 77 98

Mél : saep28@ac-orleans-tours.fr

Mél : saep36@ac-orleans-tours.fr

Fabienne Bouchaud (dépt 45)

Tél : 02 47 60 77 38

Mél : saep45@ac-orleans-tours.fr

267, rue Giraudeau

CS 74212

37042 Tours Cedex 1

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

à

Mmes et MM. les Chefs d'établissement privé sous
contrat des départements du Cher,
de l'Eure-et-Loir,
de l'Indre,
de l'Indre-et-Loire,
du Loir-et-Cher,
du Loiret

Objet : Nomination des maîtres à la rentrée scolaire 2022 - Publication des postes portés au mouvement et recueil des fiches de candidature

Référence :

- Articles R914-75 à R914-77 du Code de l'éducation
- Circulaire DAF D1 n° 2016-086 du 10 juin 2016
- Note de service DAF D1 D2022000951 du 18 février 2022

Pièces jointes :

- Listes des postes vacants et susceptibles d'être vacants
- Fiche individuelle de candidature (Annexe I)
- Fiche récapitulative des candidatures déposées dans les établissements (Annexe II)
- Tableau récapitulatif des vœux exprimés par les maîtres (Annexe III)

Dans le cadre des opérations du mouvement, je vous prie de bien vouloir trouver la liste des services vacants ou susceptibles de l'être dans les écoles maternelles et primaires sous contrat d'association à la rentrée 2022. Je vous remercie de bien vouloir procéder à la diffusion de cette information à **l'ensemble des maîtres de votre établissement, y compris des maîtres absents.**

Je vous serais obligé d'inviter les maîtres contractuels de votre école intéressés par une mutation :

- à compléter autant de fiches individuelles de candidature que de services sollicités (Annexe I). Les intéressés procéderont personnellement à l'envoi de leur fiche aux Chefs des établissements concernés.
- à compléter la fiche récapitulative mentionnant les services sollicités, classés par ordre de préférence (Annexe II). Cet imprimé sera transmis directement au service académique de l'enseignement privé du 1^{er} degré à Tours (SAEP).

Les maîtres souhaitant annuler leur demande de participation au mouvement devront formaliser leur démarche par l'envoi d'un message électronique à leur gestionnaire.

Calendrier :

15 avril 2022 :

- date limite de dépôt des candidatures dans les écoles sollicitées (annexe I). Ces annexes seront transmises par le Chef d'établissement au service académique. L'envoi aux écoles s'effectue par courrier postal ou électronique. La liste des adresses de messagerie académique des établissements est disponible sur le site : https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/carriere_1d_prive/mouvement/

- date limite d'envoi des fiches récapitulatives (Annexe II) au service académique de l'enseignement privé à Tours (SAEP) à l'adresse ci-dessous correspondant au département d'exercice :

Cher : saep18@ac-orleans-tours.fr

Eure et Loir : saep28@ac-orleans-tours.fr

Indre : saep36@ac-orleans-tours.fr

Indre et Loire : saep37@ac-orleans-tours.fr

Loir et Cher : saep41@ac-orleans-tours.fr

Loiret : saep45@ac-orleans-tours.fr

avec copie de l'annexe II au secrétariat de la Commission régionale de l'emploi.

28 juin 2022 : date limite de réception du tableau récapitulatif des demandes exprimées dans l'établissement indiquant le nom du candidat pressenti (annexe III).

Tous les envois au service académique de l'enseignement privé (SAEP) de la DSDEN d'Indre-et-Loire se font par message électronique exclusivement aux adresses départementales indiquées avec pour objet le numéro de département suivi de « mouvement rentrée 2022 ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision utile.

**Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire**



Christian Mendivé

CPI

Mmes et MM. les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation nationale

M. le président de la commission régionale de l'emploi

MM. les Directeurs diocésains